

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP29-2025 adopté le 17 novembre 2025

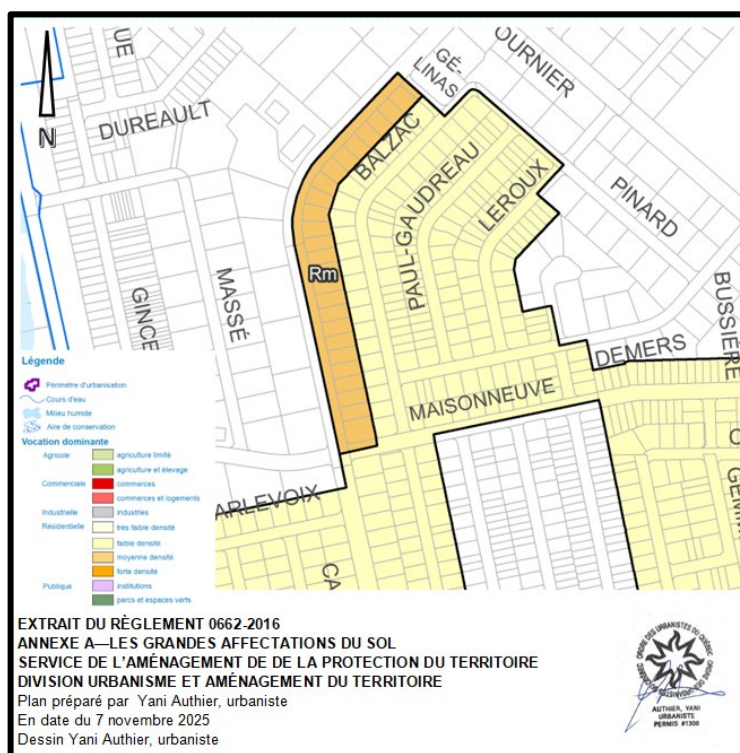
**Règlement numéro <-2025 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » et de l'aire résidentielle de moyenne densité « Rm »**

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 17 novembre 2025;

Le < 2025, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme est modifié afin d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » et de l'aire résidentielle de moyenne densité « Rm » de la façon suivante :
  - 2.1. Modifier l'annexe A intitulée « Les grandes affectations du sol » afin de créer une aire résidentielle de moyenne densité « Rm » à même une partie de l'aire de faible densité de faible densité « Rf,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 7 novembre 2025.



3. Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M<sup>e</sup> Sabrina Béland, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M<sup>e</sup> Sabrina Béland, greffière adjointe